

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 18

Rubrik: A travers la presse

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A travers la presse

Les Suisses et le droit de vote des femmes

Dans « Lectures pour tous », mensuel français, nous avons lu, avec un certain sourire, l'article intitulé « La Suisse insolite ». Nous ne résistons pas à l'envie de vous en donner les extraits suivants :

S'il n'est pas facile de pardonner leurs vertus aux Suisses, ils possèdent heureusement quelques péchés rédempteurs qui contribuent à nous les rendre chers.

Il y a, pour commencer, la version suisse de la démocratie. La Constitution, dans sa forme originale, est basée sur le pacte de 1291. Pourtant, cet Etat démocratique modèle prive la moitié de ses citoyens du droit de vote.

Je veux parler des femmes. Quelques très rares cantons ont accordé récemment le droit de vote aux femmes, mais celles-ci ne possèdent pas le droit au vote fédéral, et elles ne semblent d'ailleurs pas s'en soucier. Il existe un mouvement en faveur du vote féminin, mais il n'est pas réellement fort ni spécialement bruyant ; comparé au mouvement des suffragettes en Grande-Bretagne, avant la première guerre mondiale, il ne dépasse pas les dimensions d'un tapage de village, par rapport, justement, à cette guerre mondiale.

Pourquoi donc les femmes suisses sont-elles satisfaites de laisser la politique à leurs hommes ? Il y a à cela plusieurs raisons et je n'en mentionnerai que trois — les moins évidentes :

1. *Passionnément intéressés par la politique des autres pays, les Suisses ne s'excitent pas outre mesure au sujet de la leur propre. Ce sont de grands lecteurs de journaux, et leur petit pays a quelques-uns des plus grands journaux du monde ; quelques-uns aussi des plus ennuyeux. Dans certains cas, ces caractéristiques vont de pair. Les Suisses peuvent se passionner pour les révolutions au Venezuela, les menaces chinoises contre le Népal, les scissions dans les partis, au Congo et les crises économiques à Cuba, mais ils ne sont pas indûment agités par ce qui se passe à Berne.*

En d'autres termes, les femmes suisses n'auraient pas d'objection à jouir du droit de vote au Venezuela, au Népal, au Congo ou à Cuba. Mais en Suisse ? Oh non ! ce n'est vraiment pas la peine.

2. *L'exercice des droits civiques, dans la démocratie suisse, en est venu à représenter, pour les hommes, quelques chose comme un travail supplémentaire à mi-temps.*

Peuple à l'esprit démocratique, les Suisses ont mis au point deux institutions spéciales et fort sympathiques : le referendum et le droit d'initiative : le résultat en est que, en Suisse, les hommes sont tout le temps occupés à déposer des bulletins de vote dans l'urne.

Les femmes sont apparemment assez intelligentes pour se tenir à l'écart de toute cette activité. Elles ont déjà suffisamment à faire comme cela. C'est, en somme, une heureuse division du travail : les femmes astiquent leurs poignées de porte, les hommes vont aux urnes électorales. Deux occupations également ennuyeuses, mais chacune doit accomplir sa propre tâche. Les femmes ne réclament pas davantage le droit de vote que les hommes n'ont envie de revendiquer celui d'astiquer les poignées de porte.

3. *Enfin, dans une moindre mesure, cette situation est le résultat d'une héroïque méchanceté de la part des hommes. Méchanceté parce qu'ils prennent plaisir à priver les femmes de leurs droits naturels. Mais méchanceté héroïque, parce que seuls les Suisses osent continuer à mener l'éternelle guerre des sexes.*

C'est la seule guerre où ils ne sont pas neutres. Ils maintiennent leur position et ils défient leurs femmes. Celles-ci doivent faire ce qu'on leur dit, un point, c'est tout.

Mais, est-ce bien tout ? Eh bien, non. Les Suisses ne se moquent pas réellement de leurs femmes : ils se moquent d'eux-mêmes. Si les femmes n'ont pas le droit de vote, c'est qu'elles ne le veulent pas.

Qu'on ne s'y trompe pas, si elles y tenaient, elles l'auraient eu. La Suisse reste donc une demi-démocratie : la moitié de la population n'a pas son mot à dire. Mais si cette moitié, qui n'a pas accès à l'isolair, s'intéresse tant soit peu à la question en jeu, elle dit à l'autre moitié comment voter. Ce sont encore les femmes qui prennent les décisions ; les hommes accomplissent simplement les gestes.

Nous avons omis de vous dire quel est l'auteur de ces lignes. Il nous l'apprend lui-même, avant de commencer son article : « Critiques flatteuses ou louanges au vitriol ? Tout dépend du point de vue auquel on se place pour apprécier ce portrait de nos amis helvétiques. Quoi qu'il en soit, conseillons à ceux de nos lecteurs suisses qui trouveraient ces lignes un peu « fort de café » de se répéter, tout en lisant, « Mikes est un humoriste... Mikes est un humoriste... »

Peut-être, mais la rédaction pense tout de même qu'il manque à cet humoriste — ce caricaturiste plutôt — une connaissance assez approfondie de la question pour en parler avec justesse et nuances. Croire et dire (même avec humour) que l'astiquage des poignées de porte suffit aux femmes suisses prouve que l'auteur ne connaît que les astiqueuses de porte et n'a jamais eu l'occasion de parler à des femmes avocats, médecins, chefs d'entreprises, éducatrices, etc. Tout un côté du problème lui échappe.

Et quand Mikes l'humoriste à l'emportée prétend que les femmes n'ont pas le droit de vote parce qu'elles ne le veulent pas, il tombe à faux. La tactique des féministes a simplement changé avec l'évolution de la société. Si nous imitions, en 1962, les suffragettes de Grande-Bretagne d'avant la première guerre mondiale, c'est alors qu'il y aurait matière à rires et à moqueries. On se souvient que l'une de ces dames, s'adressant à Winston Churchill, lui cria au visage : « Ah ! monsieur, si vous étiez mon mari, je verserais du poison dans votre café ». A quoi Churchill, calmement, répondit : « Et moi, madame, si j'étais votre mari, je le boirais ! »

Nous savons que le seul moyen de lutter efficacement, aujourd'hui, c'est de ne pas lutter contre nos compagnons, mais à leurs côtés, en travaillant efficacement. Cette méthode a déjà donné de bons résultats. Elle en donnera de meilleurs encore.

H. N.-R.

Relance

Sous ce titre, « Coopération » publiait dans son numéro du 27 janvier, un article de M. Georges Thélin, qui intéressera fort celles de nos lectrices ne l'ayant pas lu. Le voici.

Il y a trois ans — c'était le 1er février 1959 — le « peuple » suisse, c'est-à-dire, d'après l'idée du législateur de 1872 qui régit toujours la Confédération helvétique, les hommes seuls, refusait, à une forte majorité, l'institution sur le plan fédéral du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Retentissante et spectaculaire gifle sur les joues de notre robuste Helvétia, en hommage à la SAFFA, et sur le front impassible de notre haute autorité exécutive d'alors, qui avait eu le courage de proposer, enfin, cette

révision de notre Constitution vieille sur ce point de 88 ans.

L'égalité des droits politiques n'est pas jugée aussi capitale que tant d'autres de ces questions matérielles — routes et benzine — dont les solutions s'imposent coûte que coûte. Ça peut attendre et ça attend ! Ça attendra...

Eh bien ! non ! Attendre quoi ?

Que les « autres cantons » — où partout le feu rouge est coïncé en permanence — aient admis le suffrage féminin ?

Que l'opinion masculine et féminine hostile soit convertie ?

Que des jours meilleurs pour l'égalité telle que la conçoivent les temps modernes arrivent, comme cela, tout seuls ?

Que le fruit, mis en conserve, soit mûr ?

Eh bien ! non !

Cette profonde et égoïste somnolence, cette hibernation sont intolérables ; elles dévalent — pays de la monnaie stable ! — cette justice dont on proclame, sur les fresques, qu'elle élève la nation.

Il faut repartir ; recommencer la lutte ; relancer la campagne fédérale.

Mais qui donc le fera ?

Les hommes qui, en 1959, dirent oui !

Même déduction faite des votants qui, alors, dit-on, se portèrent d'autant plus à l'avant-garde qu'ils croyaient avec raison sur l'arrière, ils sont certainement assez nombreux, parmi ce contingent de 323 307 qui acceptèrent la révision constitutionnelle, ceux qui peuvent reprendre la route et le voudront.

Les étapes risquent d'être multiples et — à moins d'imprévu quand même possible —



Nous avons choisi cette jeune fille sérieuse et rêveuse pour représenter toutes celles, venant d'outre-Sarène, que la Suisse romande accueille ces jours comme volontaires dans les ménages. Quels sont les problèmes qui se posent à ces jeunes filles et aux maitresses de maison qui les reçoivent ? Dans notre numéro de mai, une enquête vous renseignera.

la course assez longue. Mais il s'agit d'un but auquel nous ne saurions renoncer, sans nous mépriser nous-mêmes. Evidemment, il est ennuyeux de devoir se démenner toujours et toujours pour obtenir une réforme si naturelle, si évidente, si normale et que retardent des obstacles fallacieux mais puissants.

Mais il n'est pas d'autre chemin pour accomplir cette tâche qui est notre responsabilité masculine en premier lieu, étant donné que nous restons le « peuple » dans le domaine helvétique.

Pour remettre en œuvre tous les moyens nécessaires, il faut rallier les concours déjà acquis et qui se sont fidèlement manifestés dans toutes les parties de notre pays, les personnalités et les groupements pionniers, et les appuis de Vaud, Neuchâtel et Genève, dont les femmes majeures cantonalement ne peuvent, en mineures, se contenter du statu quo et de l'exclusive fédérale.

Il n'y a pas de vraie démocratie, même dans la plus vieille du monde, sans l'égalité complète des droits politiques de tous les citoyens — des hommes comme des femmes.

Nous reprendrons donc la route, pour que cette exigence soit satisfaite.

Nous ne luttons pas seules et c'est bien réconfortant de se l'entendre dire parfois.



VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant
les bons de garantie des

Pâtes de Rolle

La Révolution de 1848 et l'évolution des femmes

par Hélène Cingria

III

« La femme libre » tel fut le nom de ce journal qui se transforma en la « Femme de l'avenir » pour devenir définitivement la « Femme nouvelle ». La périodicité de la revue fut aussi fantaisiste que ses titres. Elle paraissait quand elle pouvait... Ses collaboratrices étaient Suzanne Voliquin, la vaillante infirmière des pestiférés d'Égypte qui, étant partie avec les missionnaires du compagnonnage de la femme, pour mieux pénétrer dans les harems, avait fait des études spéciales de sage-femme aux hôpitaux du Caire et qui, toute sa vie, se dévoua à la maternité malheureuse. Jeanne Désirée (Désirée Varet, plus tard Désirée Gay) dont le nom reste étroitement mêlé à l'organisation du travail féminin dans les ateliers nationaux de 1848 et à la formation des premières sections de l'Internationale et Marie Paul (Pauline Roland) l'apôtre passionnée de toutes les grandes causes humanitaires, la victime des prescriptions de 1852, celle dont Victor Hugo chanta la mort en des accents vengeurs...

Se dégageant des apologies fameuses du père Enfantin, ces femmes vraiment indépendantes, considérant l'affranchissement de leur sexe comme une invitation à la libération de soi-même, réclamaient, dès les premiers numéros de leur journal, l'égalité de l'éduca-

tion pour tous et pour toutes, la liberté matérielle, la liberté dans le mariage, la liberté morale. Presque toutes adeptes du ruban dahlia, c'est-à-dire ayant adhéré au saint-simonisme, mais en sauvegardant les anciens principes moraux, elles se posaient en réformatrices de la situation de la femme dans la famille et, ayant rallié les bonnes volontés féminines, comprenaient enfin la nécessité de l'union.

Leur revue dura 18 mois, d'août 1832 à février 1834 ; elle ne cessa de revendiquer avec modération et fermeté les droits de la femme et disparut faute de ressources. Les femmes cultivées, les intellectuelles s'y intéressèrent peu, mais la « Femme nouvelle » ne fut, en réalité qu'une tentative des femmes de la classe ouvrière, que Suzanne Voliquin reconfortait en leur assurant que « Nul effort ne se perd et que même un pas de fourmi assure sur le monde » elle ouvrit cependant la route à toutes les publications féminines qui allaient abonder par la suite telles que le « Journal des Femmes », le « Céléateur féminin », le « Conseiller des femmes », la « Mosaïque lyonnaise ».

Eugénie Niboyet fut l'âme de ces journaux, elle qui créa le « Conseiller des femmes », où elle rappela, dans chaque numéro, l'importance des femmes et cherche à améliorer leur condition dans toutes les classes sociales. A côté d'elle, Mme Gatti de Gaumont, et bien d'autres encore, écrivaient dans le même sens, cependant que Claire Demart, dans l'appel d'une femme du peuple sur l'affranchissement de la femme s'écriait : « Peuple, tu ne seras véritablement libre que le jour où la moitié de ta vie, ta mère, ton épouse, ta fille, seront elles aussi affranchies de l'exploitation. » Pendant ce temps, Herbinot de Mauchamps et Mme Pontret de Mauchamps sortaient la « Gazette des femmes » où le féminisme intégral se réclamait des libérés acquis par la charte de 1830.

Parmi toutes les vaillantes qui, sans crainte des quolibets, prirent part au combat pour l'émancipation de leur sexe, aucun nom ne fut

plus écoutée que celle de Flora Tristan, cette femme ravissante, fille d'un grand seigneur péruvien et d'une française émigrée en Espagne. Sa vie, romanesque à souhait, est digne de son époque. Toutes les fées s'étaient penchées sur son berceau, elle était riche, belle, choyée, l'avenir s'ouvrait devant elle. Hélas, son père mourut avant d'avoir pu la reconnaître officiellement et l'enfant, ayant accompagné sa mère en France, allait connaître l'amère obligation de gagner son pain.

Un brillant mariage avec son patron qui, touché par l'émouvante ouvrière, n'eut qu'un seul désir, celui d'en faire sa femme, ne la libéra pas longtemps, car Flora Tristan comprit que rien ne l'attachait à l'homme devenu son mari. Elle rompit au plus vite cette union mal assortie. C'est le début, pour elle, d'une existence errante et mouvementée où elle rencontre bien des vicissitudes et des soucis. Pourtant, plus rien ne la détourne de son but : elle se consacre à la cause qu'elle a faite sienne, l'émancipation des femmes et se dépense sans compter ; articles, conférences, livres, voyages, elle est partout, fait entendre à chaque instant sa voix, publie ses ouvrages : « Pérégrinations d'un patrie », « Nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères », « Promenades dans Londres », « L'Union ouvrière », « Memphis ». Pour toutes, elle demande, comme l'ont fait jadis Christine de Pisan et Marguerite de Valois, une solide instruction et l'égalité du droit de l'homme et de la femme, comme étant le seul moyen de constituer l'unité humaine. Différant en cela des Saint-Simoniens qui, allant au peuple, entendaient cependant en rester les dirigeants, Flora Tristan n'allait pas aux ouvriers pour leur apporter le salut, mais plutôt pour leur apprendre à le tirer d'eux-mêmes, non pas la révolte à main armée, mais la force tranquille de l'union opposée à l'oppression, non pas la classe la plus pauvre, mais la plus utile.

(à suivre)